

La qualité de l'inclusion

Les enfants qui ont des incapacités
dans les services éducatifs et de garde à l'enfance au Canada



Sharon Hope Irwin

Donna S. Lero

**COUP D'OEL
ET
RECOMMANDATIONS**



COUP D'OEL

Cette étude est un volet d'un projet de recherche plus vaste visant à améliorer la qualité de l'inclusion dans les services éducatifs et de garde à l'enfance au Canada. Les objectifs précis de l'étude étaient les suivants :

- Évaluer la qualité globale des services de garde et la qualité des pratiques d'inclusion dans un échantillon de garderies inclusives;
- Examiner s'il existe un écart dans la qualité des services de garde offerts aux enfants qui ont des incapacités en comparant les résultats obtenus à l'échelle de l'échantillon et dans les garderies individuelles au chapitre de la qualité globale des services de garde et de la qualité de l'inclusion;
- Examiner la relation entre la qualité des services de garde et la qualité des pratiques d'inclusion - plus précisément vérifier s'il est essentiel pour assurer la qualité de l'inclusion d'offrir des services de garde de qualité élevée et s'il existe un seuil de qualité de services de garde nécessaire pour que les pratiques d'inclusion soient de grande qualité;
- Déterminer les facteurs qui influencent la qualité des milieux d'apprentissage et de soins qui accueillent des enfants ayant des incapacités en faisant le profil des garderies dont les pratiques d'inclusion sont de qualité élevée ou de faible qualité;
- Examiner ce que le personnel de direction des garderies définit comme étant des forces, des défis particuliers et des mesures à prendre pour améliorer la qualité de l'inclusion; et éclairer les politiques, la recherche et les pratiques afin d'améliorer la qualité des services de garde et des pratiques d'inclusion pour tous les enfants.

Notre recherche s'appuie sur un échantillon choisi à dessein de soixante-sept (67) garderies inclusives situées dans cinq provinces. Nous soulignons que presque toutes les garderies, qui participaient volontairement à l'étude, avaient une longue feuille de route en matière d'inclusion et qu'un grand nombre d'entre elles bénéficiaient d'un éventail de services et de ressources professionnelles pour soutenir l'inclusion. Cela étant, en tant que groupe, il est probable que la qualité de leurs services de garde et de leurs pratiques d'inclusion ait été plus élevée que celle qu'aurait présentée un échantillon aléatoire de garderies au Canada. Les données sur les garderies et l'information sur leur feuille de route et leurs pratiques d'inclusion ont été fournies par les directions, qui ont rempli un questionnaire. La qualité des services de garde et des pratiques d'inclusion a été mesurée par des observatrices et observateurs formés qui ont utilisé l'Échelle d'évaluation de l'environnement préscolaire - révisée (ÉÉEP-R) et l'Échelle d'évaluation de la qualité de l'inclusion en services de garde (ÉÉQISG) de Trait-d'union.

PORTRAIT DE LA QUALITÉ DES SERVICES DE GARDE ET DE LA QUALITÉ DE L'INCLUSION DANS DES GARDERIES INCLUSIVES

Qualité globale des services de garde

- Un peu plus de la moitié des garderies (54 %) ont obtenu un résultat variant de 3,0 à 4,99 sur l'ÉÉEP-R, la plupart se situant dans la fourchette de 4,0 à 4,99 - indiquant des services de garde de faible qualité. Les résultats de 46 % des garderies étaient supérieurs à 5,0, indiquant des services de garde de bonne à excellente qualité. Le résultat moyen obtenu sur l'ÉÉEP-R a été de 4,9.
- En général, les garderies ont obtenu de meilleurs résultats sur les dimensions sociales et structurelles de la qualité, à savoir les interactions enfants-personnel, la structure du programme, les dispositions pour le personnel et les relations parents-personnel. Dans de nombreuses garderies, les résultats indiquent qu'il y a possibilité d'améliorer la qualité des activités éducatives - autant structurées que non structurées - et les soins personnels.
- Les résultats moyens au chapitre de la qualité globale des services de garde variaient considérablement d'une région à l'autre. Un pourcentage plus élevé de garderies en Ontario et en Colombie-Britannique ont obtenu des résultats témoignant de services de garde de bonne à excellente qualité.

Qualité de l'inclusion

- Les résultats obtenus sur l'échelle d'évaluation de la qualité de l'inclusion en services de garde (ÉÉQISG) couvraient l'ensemble de la fourchette, la qualité de l'inclusion variant d'inadéquate à excellente. Plus d'une garderie sur cinq (22 %) a obtenu un résultat inférieur à 3,0, indiquant une faible qualité en matière d'inclusion. Et presque autant de garderies (21 %) ont obtenu des résultats témoignant de pratiques d'inclusion de bonne à excellente qualité. En moyenne, le niveau de qualité sur l'ÉÉQISG était légèrement sous 4,0 et la majorité des garderies était dans la zone de qualité minimale à qualité modérée.
- Les résultats moyens sur la sous-échelle des principes d'inclusion étaient considérablement plus élevés que ceux sur la sous-échelle des pratiques d'inclusion (respectivement 4,3 et 3,8). Quinze garderies ont obtenu des résultats indiquant un niveau inadéquat de qualité sur l'une ou l'autre des sous-échelles. Toutefois, sur la sous-échelle des principes d'inclusion, les résultats de près de 45 % des garderies indiquent qu'elles ont des pratiques d'inclusion de bonne à excellente qualité, ce qui témoigne de leur véritable engagement à l'égard de l'inclusion.
- Il reste énormément de place à l'amélioration des aspects qui ont obtenu les résultats les plus faibles sur la sous-échelle des pratiques d'inclusion, à savoir : appui du conseil d'administration ou du comité consultatif de parents; équipement et matériel; environnement physique; formation du personnel; participation active et leadership de la direction en matière d'inclusion au sein de la garderie et dans la collectivité.
- Une comparaison par province des résultats obtenus sur l'ÉÉQISG a permis de dégager des différences manifestes, même si, en moyenne, le niveau de qualité dans la plupart des garderies était modéré. La Nouvelle-Écosse fait figure d'exception : la qualité de l'inclusion dans les

garderies de cette province était nettement inférieure au niveau de la qualité observée dans les autres provinces.

Résultats au chapitre de la qualité globale des services de garde et de la qualité de l'inclusion

- Une comparaison des résultats sur les deux échelles d'évaluation de la qualité indique que moins d'un cinquième des garderies de l'échantillon (18 %) offrait des services de garde et des pratiques d'inclusion se situant dans la fourchette de bonne à excellente qualité.
- Les résultats de la majorité des garderies (60 %) sur les deux échelles se situaient dans la fourchette de qualité inadéquate à qualité minimale.

Y A-T-IL UN ÉCART ENTRE LA QUALITÉ GLOBALE DES SERVICES DE GARDE ET LA QUALITÉ DE L'INCLUSION?

Les enfants qui ont des incapacités méritent de fréquenter des milieux éducatifs qui offrent à tous les enfants des services de qualité et qui sont en mesure de répondre à leurs besoins uniques. L'écart entre la qualité globale des services de garde et la qualité de l'inclusion était évident à l'échelle de l'échantillon et dans les garderies individuelles.

- Les résultats sur l'Échelle d'évaluation de la qualité de l'inclusion en services de garde (ÉÉQISG) de Trait d'union sont en moyenne près d'un point inférieur aux résultats moyens obtenus sur l'Échelle d'évaluation de l'environnement préscolaire - révisée (ÉÉEP-R) qui mesure la qualité globale des services de garde (3,96 à comparer à 4,93). Cette différence est à la fois importante et statistiquement significative.
- Alors qu'aucune garderie n'a obtenu de résultats sur l'ÉÉEP-R indiquant que le niveau de qualité de ses services était inadéquat, quinze garderies (22 %) ont obtenu des résultats inférieurs à 3,0 (qualité d'inclusion inadéquate) sur l'ÉÉQISG.
- De plus, alors que 31 garderies (46 %) offraient des services de garde de bonne ou d'excellente qualité, moins de la moitié de celles-ci (quatorze garderies ou 21 %) avaient des pratiques d'inclusion de bonne à excellente qualité.
- Dans toutes les provinces, la qualité globale des services de garde en moyenne était supérieure à la qualité de l'inclusion. L'écart à cet égard était statistiquement significatif au Nouveau-Brunswick et en Ontario, et plus notablement en Nouvelle-Écosse.
- L'écart entre la qualité globale des services de garde (QSG) et la qualité de l'inclusion (QI) était également manifeste lorsque l'on comparait les garderies entre elles. L'écart moyen QSG et QI était de près d'un point. La moitié des garderies accusaient un écart QSG-QI d'un point ou plus et, dans le cas de quatorze garderies, l'écart était supérieur à deux points.

LA QUALITÉ GLOBALE DES SERVICES DE GARDE EST UNE CONDITION NÉCESSAIRE POUR ASSURER LA QUALITÉ DE L'INCLUSION, MAIS

ELLE NE SUFFIT PAS EN SOI

Nous avons trouvé que si la qualité globale des services de garde n'était pas élevée, la qualité de l'inclusion ne l'était pas non plus. Par contre, des services de garde de qualité élevée ne garantissent pas en soi la qualité de l'inclusion. Bref, des services de garde de bonne qualité sont l'assise requise pour que la qualité de l'inclusion soit de bonne à excellente.

- Douze des quatorze garderies dont les résultats étaient supérieurs à 5 sur l'ÉE-QISG ont aussi obtenu des résultats supérieurs à 5 sur l'ÉE-EP-R, qui mesure la qualité globale des services de garde. Dans notre échantillon, il semble qu'un résultat de 4,5 ou plus sur l'ÉE-EP-R était le minimum requis pour assurer la qualité élevée de l'inclusion.
- De bons résultats au chapitre de la qualité globale des services de garde ne suffisent pas en soi à faire en sorte que la qualité de l'inclusion soit élevée. Les résultats de 19 garderies sur l'ÉE-EP-R indiquaient que leurs services de garde étaient en général de bonne qualité, mais leurs résultats sur l'ÉE-QISG indiquaient que la qualité de l'inclusion y était inadéquate, minimale ou faible.

Pour permettre aux garderies d'inclure avec succès des enfants qui ont des incapacités et soutenir leurs capacités à le faire, il faut une combinaison de ressources à l'interne et de ressources et de mesures de soutien externes.

- Sur une échelle de 1 à 10, la plupart des directions ont accordé à leurs pratiques en matière d'inclusion la note de 8, même si les résultats de leurs garderies à cet égard variaient de 4 à 10. L'évaluation des directions reflétait leur point de vue sur les ressources qui leur sont offertes et leur perception des forces et des difficultés de leurs garderies à fournir des services éducatifs et de garde l'enfance de qualité et inclusifs.
- La quantité de ressources offertes aux garderies pour soutenir l'inclusion et les ressources utilisées variaient d'une garderie à l'autre. Les garderies riches en ressources avaient accès à une brochette de spécialistes, d'organismes communautaires et de subventions gouvernementales. Les garderies pauvres en ressources étaient plus limitées et certaines étaient aux prises avec de longues listes d'enfants en attente d'évaluation, de consultation et de soutien.
- Lorsque de tels services existaient, des personnes-ressources fournissaient de l'information, de la documentation, de l'encadrement et du soutien à l'ensemble du personnel. Généralement, ces personnes-ressources intervenaient principalement auprès des éducatrices et éducateurs affectés aux groupes d'enfants d'âge préscolaire. Quelques directions ont souligné l'importance de donner plus de formation et soutien au personnel affecté aux pouspons et bambins et aux enfants d'âge scolaire.
- La plupart des directions ont souligné que l'engagement du personnel éducateur envers l'inclusion, les connaissances et la formation, et la capacité de travailler efficacement en équipe - à la fois à l'intérieur de la garderie et avec le corps professionnel et les parents - étaient des

RECOMMANDATIONS :

ÉTUDE SUR LA QUALITÉ DE L'INCLUSION DANS LES SERVICES ÉDUCATIFS ET DE GARDE À L'ENFANCE AU CANADA

Depuis quelques décennies, nous observons au Canada une forte convergence dans l'évolution des politiques publiques et des lois, et de la pratique et du soutien du public à l'égard de l'inclusion des enfants qui ont des incapacités en services de garde – des facteurs qui nous rendent modérément optimistes. Par contre, il reste beaucoup de chemin à faire avant que les enfants ayant des incapacités puissent comme d'autres enfants fréquenter un service de garde de qualité adapté pour répondre à leurs besoins uniques.

Le gouvernement fédéral s'est engagé dans le passé à créer, à l'échelle du Canada, un système de services de garde de bonne qualité, abordables, accessibles et inclusifs. La pandémie actuelle a illustré à quel point les services de garde sont essentiels pour soutenir les familles, les enfants, les collectivités et l'économie. Le plus récent discours du Trône a réitéré une fois de plus l'importance de soutenir et de développer ce programme essentiel que sont les services de garde. Porter attention aux besoins des enfants qui ont des incapacités ne devrait pas être une réflexion après-coup pour celles et ceux qui élaborent les politiques, les stratégies de main-d'œuvre et les programmes de financement dans ce domaine.

À compter du début des années 1970, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, dans la plupart des provinces, il y avait des garderies communautaires qui accueillaient des enfants ayant des incapacités. Dans les années 1980 et 1990, suivant de fortes pressions exercées par des associations de parents et de personnes ayant des incapacités, les gouvernements provinciaux ont commencé à encourager l'intégration et un grand nombre de centres spécialisés ont soit fermé leurs portes ou se sont transformés en garderies intégrées. À la fin des années 1990, les enfants ayant des incapacités étaient beaucoup plus nombreux à fréquenter des garderies ordinaires. Mais fréquenter un service de garde n'était pas un droit, il s'agissait plutôt d'un privilège. Si un parent était convaincant, un enfant particulièrement adorable et une direction fortement dédiée à l'inclusion, il arrivait que des enfants ayant des incapacités soient acceptés dans la garderie. Mais dans beaucoup de garderies, les enfants devaient mériter le droit d'être admis et d'y rester.

Jusqu'en 2005, au moment de l'introduction de l'initiative fédérale Fondations : un programme national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, aucun des principes dans les ententes fédérales, provinciales et territoriales ne portait sur « l'inclusion d'enfants ayant des incapacités ». L'initiative Fondations, sous la gouvernance du ministre Ken Dryden, stipulait que : « Les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient assurer l'inclusion des enfants ayant des capacités différentes, des enfants autochtones (c'est-à-dire Indiens, Inuits [...] et Métis) et des enfants de culture ou de situation linguistique différentes, et répondre à leurs besoins

particuliers». L'inclusion est devenue un des quatre principes de base : qualité - universalité - accessibilité - développement. Malheureusement, l'entente n'a duré que deux ans, jusqu'au moment de l'élection du gouvernement Harper qui a mis fin aux ententes.

De 2005 à 2017, malgré le manque de financement ou de leadership du gouvernement fédéral, on a constaté dans les provinces un accroissement de l'inclusion des enfants ayant des incapacités en services de garde et les programmes d'éducation à la petite enfance de niveau postsecondaire ont ajouté des cours et des spécialités portant sur l'inclusion. L'inclusion est devenue une thématique systématiquement abordée dans les congrès sur les services de garde. De plus, grâce à la représentation médiatique populaire d'enfants ayant des incapacités visibles qui fréquentaient des services de garde ordinaires, l'acceptation du concept d'inclusion avait fait son chemin dans le public.

Malgré cette évolution positive, il restait à voir si les gouvernements au Canada allaient élaborer et appuyer (et la population en général) des politiques et des programmes pour faire en sorte que des services de garde de qualité élevée, abordables, inclusifs et accessibles à tous les enfants deviennent une réalité viable. La présence de familles d'enfants ayant des incapacités demeurait marginale dans les garderies communautaires.

Par conséquent, la mise en place du Cadre multilatéral de l'apprentissage et de la garde de jeunes enfants par le gouvernement fédéral en 2017 et les engagements financiers qui l'accompagnent ont été un pas en avant positif. En vertu des ententes F/P/T conclues pour trois ans et renouvelées par la suite pour sept ans, les « enfants ayant des capacités différentes » sont expressément inclus à titre de groupes vulnérables dont les plans d'action et les rapports d'étape provinciaux et territoriaux doivent rendre compte. Quelques rapports d'étape font état de progrès au cours de la première année quant au nombre d'enfants ayant des incapacités inclus en garderie et l'amélioration de la qualité des pratiques d'inclusion.

Maintenant qu'ils ont commencé à travailler sur la période de 2022 à 2025 et au-delà, dans leurs négociations bilatérales, les gouvernements peuvent élaborer et consolider des politiques, des programmes et des initiatives pour améliorer le sort des enfants qui ont des incapacités. Les autrices du présent rapport appuient fermement la démarche mise de l'avant par Un enfant Une place (anciennement l'Association canadienne pour la promotion des services de garde l'enfance) en matière de services de garde à l'enfance, une démarche qui vise à contrer les lacunes importantes des politiques et du modèle de prestation actuels, lesquels ont une incidence sur la plupart des familles qui ont besoin de services de garde de qualité et abordables dans leurs collectivités. En outre, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent accorder plus d'attention à d'autres aspects (indiqués ci-après) qui sont nécessaires pour assurer des services de garde de qualité et inclusifs.

En nous appuyant sur les résultats de la présente étude et sur trois décennies de recherche, de plaidoirie et d'appui aux services de garde, nous formulons les recommandations suivantes :

À L'ATTENTION D'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

Nous recommandons les changements et les ajouts suivants au Cadre multilatéral de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, à de futures politiques en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, et aux ententes bilatérales conclues entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

1. Remplacer les expressions « enfants ayant des capacités ou des aptitudes différentes » par « enfants ayant des incapacités ». Dans la communauté des personnes ayant des incapacités, les personnes se définissent et définissent leurs enfants et leurs clients comme des « personnes ayant des incapacités ». (Ce qui se démarque de la terminologie utilisée dans le texte de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.)
2. Inclure les « enfants ayant des incapacités » comme une catégorie distincte dans les parties des ententes bilatérales et des rapports d'étape consacrées à l'inclusion. Bien que ce groupe ne soit pas plus important que d'autres groupes vulnérables, il est le seul à figurer dans tous les autres groupes ethniques, linguistiques, économiques et géographiques.
3. Inclure dans tous les plans d'action des dispositions pour les enfants ayant des incapacités. Les plans d'action doivent prévoir l'augmentation (i) du nombre d'enfants ayant des incapacités en services de garde (ii) du type et du degré de sévérité des incapacités des enfants inclus (iii) du nombre de garderies et de services de garde inclusifs (accueillant au moins 10% d'enfants ayant des incapacités) et (iv) l'amélioration de la qualité de l'inclusion.
4. Indiquer dans les ententes, les plans d'action et les rapports d'étape l'ajout ou l'augmentation des fonds destinés à soutenir l'inclusion par l'entremise de programmes ou d'accords de financement particuliers.
5. Inclure la formation au leadership dans la composante qualité du Cadre multilatéral de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Bien sûr le leadership est toujours important, mais il l'est spécialement dans un domaine émergent comme celui des services éducatifs et de garde inclusifs. Notre recherche démontre que le leadership du personnel de direction d'une garderie influence considérablement l'attitude, l'ouverture et l'efficacité de l'ensemble du personnel face à l'inclusion d'enfants ayant des incapacités. La formation visant le rôle du personnel de direction en tant que champion de l'inclusion et la formation visant le personnel de première ligne devraient servir toutes deux d'indicateur important de la qualité dans les plans d'action provinciaux.
6. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (et les gestionnaires de services municipaux en Ontario) doivent élaborer des politiques et des initiatives qui visent (i) à promouvoir, contrôler et soutenir la qualité globale des services de garde et la qualité de l'inclusion et (ii) à éliminer l'écart entre la qualité globale et la qualité de l'inclusion observé dans la plupart des garderies. Ces politiques et ces mesures de soutien devraient être élaborées de concert avec le secteur des services de garde et elles devraient être suffisamment soutenues et évaluées régulièrement afin d'en

assurer l'amélioration continue. Notre recherche démontre qu'il existe des instruments valides et fiables pour mesurer la qualité de l'inclusion. Les enfants qui ont des incapacités devraient pouvoir fréquenter des garderies et des services de garde communautaires adaptés à leur développement particulier et qui appuient leurs parents et font partie d'un réseau intégré de mesures de soutien pour les jeunes enfants.

7. Utiliser systématiquement des méthodes valides et fiables de collecte et d'analyse de données sur les enfants ayant des incapacités à l'échelle nationale, provinciale et territoriale. Statistique Canada devrait veiller à inscrire la collecte et l'analyse de ces données dans ses enquêtes, y compris des données sur la possibilité des enfants ayant des incapacités et de leurs familles de fréquenter des services de garde et d'accéder à d'autres services et mesures de soutien.

8. De plus, des données administratives comparables devraient être recueillies et publiées par les provinces et les territoires sur (i) le nombre de jeunes enfants ayant des incapacités (ii) leur fréquentation des services de garde (iii) le nombre d'enfants ayant différents types et degrés d'incapacité et (iv) le nombre de garderies accueillant des enfants ayant des incapacités. Nous recommandons de surveiller systématiquement à titre d'éléments d'information critiques pour élaborer des politiques et améliorer la qualité de l'inclusion en garderies, les besoins auxquels on ne répond pas et les défis auxquels font face les garderies.

À L'ATTENTION DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES

La plupart des provinces et des territoires accordent du financement et du soutien aux garderies qui accueillent des enfants ayant des incapacités. Notre recherche suggère des orientations et des gains en efficience importants qui pourraient les aider à améliorer la qualité de l'inclusion.

Axé sur les politiques

Les politiques provinciales et territoriales doivent soutenir des pratiques d'inclusion efficaces. Il faut s'assurer que les garderies ont accès aux ressources (financières et humaines) requises pour maintenir leur efficacité, renforcer leurs capacités et rémunérer équitablement leur personnel éducateur pour le travail important accompli. Les enjeux stratégiques suivants doivent être pris en compte :

9. Les garderies qui accueillent des enfants ayant des incapacités doivent avoir accès au moment opportun à l'évaluation de ces enfants afin de déterminer s'ils ont droit aux subventions et afin de soutenir le personnel dans ses efforts de planification.

10. Les garderies doivent obtenir du financement additionnel afin de resserrer les ratios (ou d'embaucher des aides-ressources à l'interne) lorsque quatre enfants qui ont des incapacités ou plus fréquentent la garderie ou lorsqu'un enfant a des incapacités graves. Le financement devrait être stable et suffisamment élevé pour permettre de recruter et de conserver du personnel éducateur d'expérience et formé pour faire ce travail.

11. Les garderies qui accueillent moins de quatre enfants ayant des incapacités devraient avoir accès à des personnes-ressources en matière d'inclusion pour appuyer leurs interventions, ainsi que toutes les garderies au besoin.
12. Les garderies qui accueillent des enfants ayant des incapacités doivent obtenir le niveau de soutien requis de la part de thérapeutes et d'autres spécialistes de domaines connexes au sein de leur collectivité.
13. Les garderies qui accueillent des enfants dont les besoins sont plus exigeants devraient compter un plus grand nombre d'aides à l'inclusion.
14. L'accessibilité et la structure physique étant très étroitement liées à la qualité de l'inclusion ainsi qu'à la qualité globale des services, les nouvelles garderies devraient toutes être construites conformément aux normes en vigueur et les garderies plus anciennes devraient être admissibles à des subventions d'immobilisations afin d'en améliorer l'accessibilité.

Axé sur la recherche

15. Les gouvernements doivent subventionner l'évaluation rigoureuse de l'efficacité de divers modèles de soutien à l'inclusion et des initiatives mises en œuvre pour accroître la capacité d'inclusion des services de garde et la qualité de leurs pratiques d'inclusion. Ces évaluations devraient être utilisées aux fins d'améliorer les politiques et la prestation des services.
16. Les gouvernements doivent subventionner le suivi des progrès réalisés pour « réaliser l'inclusion » au sein des services éducatifs et de garde à l'enfance. Des instruments pour contrôler la qualité de l'inclusion, comme l'Échelle d'évaluation de la qualité de l'inclusion en services de garde de Trait-d'union, existent et sont bien connus dans le domaine.

Axé sur le leadership

Notre recherche confirme le rôle crucial du personnel de direction des garderies en tant que champions de l'inclusion. Certaines garderies qui ont participé à la présente étude et à nos recherches antérieures n'avaient pas de personnel spécialisé. Certaines ne recevaient pas de financement pour couvrir les coûts additionnels des mesures de soutien requises. Certaines n'avaient pas un conseil d'administration solide. Mais toutes les garderies efficaces en matière d'inclusion avaient du personnel de direction solide et fermement engagé à l'égard de l'inclusion. Les activités et les programmes qui renforcent ce rôle de leadership sont essentiels. Les garderies totalement inclusives demeurent rares et leur viabilité est fragilisée lorsque les personnes qui les ont mises sur pied prennent leur retraite ou quittent leur poste de direction notamment dans un contexte où la fréquentation des services de garde est instable et où les coûts augmentent en raison de la COVID-19. Malgré un besoin urgent de personnel éducateur qualifié, nous devons également investir dans les leaders et les leaders futurs et en faire une composante importante des stratégies de main-d'œuvre nationales, provinciales et territoriales.

Il existe un bassin phénoménal « d'expérience pratique et de sagesse » à partag-

er et à utiliser pour améliorer les pratiques d'inclusion et encourager la prochaine génération de directrices, de directeurs et de professionnelles en services de garde.

Nous recommandons vivement que :

17. Les gouvernements reconnaissent à titre d'agents de changement importants le personnel de direction qui réussit à faire de la garderie un milieu inclusif et subventionnent des initiatives qui accroissent l'influence de ses personnes sur la communauté élargie des services de garde à l'enfance. Ce pourrait être accompli à l'aide des initiatives suivantes :

Réunir des personnes clés œuvrant dans des services de garde inclusifs pour qu'elles partagent les leçons apprises et leurs pratiques exemplaires et conçoivent, de concert avec des décideurs, des associations professionnelles, des programmes d'études postsecondaires en éducation à la petite enfance et des organismes locaux de services de garde, des stratégies et des initiatives pratiques pour améliorer la qualité de l'inclusion;

Parrainer des instituts de formation en leadership et en inclusion pour le personnel de direction actuel et futur des services de garde qui fait preuve d'engagement envers l'inclusion;

Appuyer des occasions de réseautage pour le personnel de direction et de supervision des services de garde inclusifs, notamment la création de communautés de pratique locales;

Créer des programmes de mentorat nationaux, provinciaux et territoriaux en matière d'inclusion, dont les mentors sont le personnel de direction et de supervision des services de garde inclusifs, et nommant des leaders provinciaux « disposés et prêts à inclure ».

Développer et soutenir la capacité d'inclusion par l'entremise de centres de ressources pour la garde d'enfants, d'organismes provinciaux, de Trait-d'union et de la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, y compris de garderies qui utilisent de nouvelles technologies et des portails sur Internet pour (i) étendre l'accès à l'information (ii) multiplier les occasions de partager des expériences et (iii) favoriser le soutien entre pairs et le mentorat faisant appel en tant que figures centrales au personnel de direction et de supervision - des praticiennes et praticiens crédibles.

Promouvoir l'avancement professionnel et encourager les personnes qui pratiquent avec succès l'inclusion à devenir des formatrices.

18. Les gouvernements doivent subventionner une gamme diversifiée d'activités (présentations en présentiel, documents imprimés, vidéos, ressources numériques et encadrement en ligne) afin de diffuser le savoir acquis des leaders et des personnes phares en garderies inclusives.

Axé sur la formation et le soutien

19. Les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent veiller à ce que divers cours, colloques et ateliers portant sur de nombreux sujets et enjeux importants pour réussir l'inclusion soient accessibles, abordables

et offerts au personnel éducateur et au personnel de direction des garderies.

20. Les programmes d'études collégiales et universitaires en éducation de la petite enfance doivent intégrer à leur curriculum et aux cours de deuxième et de troisième cycle plus de contenu portant sur les pratiques inclusives.

21. Les placements et les stages en éducation à la petite enfance et dans des domaines connexes doivent être organisés stratégiquement pour que les stagiaires s'initient à l'inclusion dans des garderies qui réussissent l'inclusion.

22. Les collèges et les universités doivent repenser (en consultation avec les professionnelles et professionnels du domaine) leurs programmes d'études supérieures en éducation spécialisée et intervention en services de garde auprès d'enfants ayant des incapacités. Ces programmes devraient aborder les multiples rôles associés au service direct, à la pratique collaborative, à la consultation, au soutien des familles et à l'éducation des adultes. Les programmes de formation devraient également répondre aux besoins du personnel contractuel à court terme (aides à l'inclusion) qui travaille souvent sans formation en garderies inclusives.

23. Des programmes intensifs et efficaces pour améliorer la qualité des pratiques d'inclusion, comme Garder la porte ouverte au Nouveau-Brunswick; Measuring and Improving Kids' Environments (MIKE) à l'Île-du-Prince-Édouard; et Partnerships for Inclusion en Nouvelle-Écosse, qui sont habituellement offerts sous forme de projets pilotes ou de projets de recherche limités dans le temps, devraient être offerts aux garderies dans toutes les provinces et tous les territoires. Ils devraient être assortis d'un encadrement soutenu, de suivi et d'évaluation. Ces initiatives fournissent des services d'évaluation sur place et de planification en collaboration avec la direction et le personnel éducateur des garderies, et elles offrent du soutien pour améliorer à la fois la qualité globale des services de garde et la qualité de l'inclusion.

Axé sur la planification des transitions

Les politiques provinciales et territoriales doivent soutenir une approche collaborative et interdisciplinaire entre les professionnelles et professionnels du secteur de la petite enfance, y compris le personnel scolaire, pour faciliter la planification efficace de la transition d'un milieu à l'autre et la continuité des mesures de soutien.

24. Le personnel de la petite enfance doit élaborer des protocoles et des stratégies pour planifier et coordonner efficacement les interventions visant à soutenir les transitions (de la maison ou du centre d'intervention précoce à la garderie, et de la garderie à l'école).

Axé sur la profession

Il existe énormément de différences dans le rôle, la formation, la charge de travail, la durée et la fréquence des visites sur place, la nature des

services offerts, etc., des personnes-ressources en inclusion et au chapitre de l'accès aux ressources spécialisées. Il faut mettre au point et soutenir une approche communautaire intégrée en matière de prestation de services pour répondre aux besoins de tous les enfants ayant des incapacités au Canada.

25. Leur profession étant émergente, les leaders dans le domaine de l'intervention auprès des jeunes enfants, le personnel ressource et les spécialistes doivent établir leur propre code de déontologie et définir leurs mandats, charges de travail appropriées, normes de pratique et exigences de formation. Des fonds doivent être alloués à la recherche et à des projets de développement dans ce domaine.

Vers la création d'un système de services éducatifs et de garde à l'enfance de qualité, abordables, accessibles et inclusifs au Canada.

26. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent renforcer le volet financement du Cadre multilatéral de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants afin de bâtir au Canada un système de services de garde qui comporte des échelles de carrière assorties de salaires correspondants et une infrastructure stable en mesure de soutenir des services de garde à l'enfance de bonne qualité et inclusifs.



Sharon Hope Irwin



Donna S. Lero

Specialink
Breton Books
www.capebretonbooks.com